

# Commune de Saint Germain du Bois

## Séance du mardi 27 mars 2018

Sont présents : Mickaël ARANDA, Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Marcel DUFOUR, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Norbert LAMBEY, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Brigitte DAVID, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX.

Sont excusés :

Laurent CAGNE qui donne pouvoir à Catherine MARTIN

Pascale LAURAIN qui donne pouvoir à Patrice CALVEZ

Gaétan MOISSON qui donne pouvoir à Norbert LAMBEY

Sont absents :

Alexandre CRETIAUX, Régis BIDAULT

Secrétaire de séance : Patrice CALVEZ

### QUESTIONS A TRAITER

---

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 22 février 2018**

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

- **Orientation budgétaires 2018**

Mme le Maire présente les orientations budgétaires pour l'année 2018 :

*Cette proposition de budget 2018 qui vous est soumise a été élaborée et approuvée par la commission des finances lors de sa séance du 15 mars 2018.*

*Elle s'élève globalement pour le budget principal à 6 013 899.92 €, pour le budget annexe assainissement à 925 077.20, pour le budget annexe le bois des rampes à 105 971.64 € et pour le CCAS à 18 405.27 €.*

*Sur le budget principal, le fonctionnement représente près de 56 % du budget global et l'investissement est de 44 %.*

*Les budgets annexes Assainissement et Bois des Rampes permettent non seulement de dissocier du budget général les sommes affectées à ces opérations mais également de bénéficier d'une option TVA sur le budget annexe Bois des Rampes permettant ainsi un remboursement rapide de cette taxe.*

*Avec l'application de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est rappelé une modification des compétences des collectivités. La compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité » est détenue par la CCBR 71 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques*

et prévention des inondations) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les dépenses liées à cette compétence ne sont donc plus affectées au budget général de la commune (en 2017 : 3 720 € pour le SI de la Seille et 8 490 € pour le SI curage de la Guyotte). La contribution au budget du SDIS devenant une compétence supplémentaire de la CCBR 71, la commune ne règlera plus cette dépense sur son budget général à compter de 2018 (2017 : 58 746 €). Les évaluations des dépenses et des recettes ont été faites suivant les données en notre possession lors de l'élaboration de cette proposition.

Le remboursement de l'annuité de la dette est de 135 700 €, ce qui représente 4,03 % des recettes de fonctionnement.

Le virement de la section de fonctionnement à la section investissement est de 1 722 799.01 €, soit 51,14 % du total des dépenses de fonctionnement qui participe au financement des nouvelles opérations d'investissement.

Le produit global de la fiscalité (taxe d'habitation-taxe sur le foncier bâti-taxe sur le foncier non bâti-cotisation foncière des entreprises) s'élève à 787 984 €, soit une baisse des produits de 2 % par rapport au budget de 2017 qui s'explique par la baisse des taux des quatre taxes de 3.20%. La baisse des taux sur la fiscalité directe est évaluée conformément au rapport entre les compétences transférées à la CCBR 71 et le manque à gagner sur la fiscalité de la ZA transférée à la CCBR 71 auquel il a été rajouté la compétence urbanisme désormais détenue par la commune, la DDT n'instruisant plus nos documents d'urbanisme (effet de seuil démographique de la CCBR 71 pour les communes ayant un PLU).

La proposition de budget 2018 est faite avec une baisse de 3.20 % des taux et reprend l'ensemble des programmes d'investissement adoptés par l'assemblée.

Il a été fait une évaluation prudente des dotations ou compensations non notifiées à ce jour.

Concernant le fonctionnement, les dépenses prévues augmentent de 522 018.28 € par rapport au budget 2017, soit + 18.33 %, compte-tenu du virement à la section investissement qui augmentent de 504 321.28 €, soit + 41.39 %

Les recettes ont été évaluées avec prudence.

#### • **Délibération n°1 : Fiscalité 2018**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission finance a validé la baisse des taux des contributions directes à hauteur des compétences transférées à la communauté de commune et déduction faite du manque à gagner sur la zone artisanale et l'urbanisme.

Les taux 2017 étaient de :

TH 16,90%  
TFB 18,18 %  
TFNB 46,45 %  
CFE 16,76 %

Les taux 2018 proposés par la commission finances sont :

TH 16,36%  
TFB 17,60 %  
TFNB 44,97 %  
CFE 16,22 %

**Ces nouveaux taux sont adoptés avec 16 voix pour et 1 abstention.**

- **Délibération n° 2 : Budget principal 2018**

Madame le maire fait une présentation détaillée du budget principal 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

	<b>Section de Fonctionnement</b>
Dépenses	3 368 372,01 €
Recettes	3 368 372,01 €

	<b>Section d'investissement</b>
Dépenses	2 645 527,91 €
Recettes	2 645 527,91 €

Le budget est soumis au vote et **adopté à l'unanimité.**

- **Délibération n° 3 : Budget annexe assainissement 2018**

Madame le maire fait une présentation détaillée du budget annexe assainissement 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

	<b>Section d'exploitation</b>
Dépenses	453 660,93 €
Recettes	453 660,93 €

	<b>Section d'investissement</b>
Dépenses	471 416,27 €
Recettes	471 416,27 €

Le budget est soumis au vote et **adopté à l'unanimité.**

- **Délibération n° 4 : Budget annexe Bois de Rampes 2018**

Madame le maire fait une présentation détaillée du budget annexe Bois des Rampes 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

	<b>Section d'exploitation</b>
Dépenses	63 268,70 €
Recettes	63 268,70 €

	<b>Section d'investissement</b>
Dépenses	42 702,94 €
Recettes	42 702,94 €

Le budget est soumis au vote et **adopté à l'unanimité.**

- **Délibération n° 5 : remboursement des frais de personnel du service assainissement au budget principal**

Mme le Maire rappelle que le personnel communal assure des missions techniques et administratives sur le service assainissement de la collectivité alors que les dépenses de personnel sont prises en totalité par le budget principal.

Il convient donc de prévoir le remboursement annuel de ces charges par le budget annexe assainissement.

On peut estimer que la charge de travail sur le service assainissement correspond à un et demi personnel temps plein, soit, compte tenu des grades des personnels concernés à un montant total de 60 000 €, salaires, charges et indemnités comprises.

Mme le Maire demande l'aval pour rembourser les charges du personnel mis à disposition du service assainissement au budget principal ?

Mme le Maire demande l'aval pour prévoir une dépense de 60 000 € sur le compte 6215 du budget assainissement et d'établir le mandat correspondant ?

Mme le Maire demande l'aval pour prévoir une recette de 60 000 € sur le compte 70872 du budget principal et d'établir le titre de recettes correspondant ?

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce transfert de charges.**

• **Délibération n° 6 : réhabilitation de 10 logements communaux**

Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé le 13 décembre 2017 avec la SCPA Bougeault (Architecte), la société COSINUS (Economiste) et la société Chaléas Ingénierie (bureau d'études thermique, chauffage, ventilation, plomberie, électricité) pour un montant total de 49 271 € HT.

La réalisation devrait se dérouler jusqu'en 2019, l'avancement des travaux dépendant pour une grande part des subventions pouvant être perçues.

Le montant total de cette opération est estimé à 804 545 € HT soit 885 000 € TTC.

Mme le Maire rappelle des subventions ont déjà été sollicitées au titre des Fonds européens, du TEPCV, de la DETR, du conseil départemental et du Conseil Régional.

Aujourd'hui, de nouveaux programmes d'aide au financement des travaux de rénovation énergétique et de réhabilitation des logements communaux ont été mis en œuvre par le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté : Le dispositif « Effilogis » et le dispositif « Habitat et Aménagement »

Mme le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention au titre du dispositif Effilogis auprès de Madame la Présidente de la région Bourgogne Franche Comté afin de réaliser les travaux de rénovation énergétique et de réhabilitation des 4 logements communaux situés au-dessus de la cantine ?

Mme le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention au titre du dispositif Habitat et Aménagement auprès de Madame la Présidente de la région Bourgogne France Comté afin de réaliser les travaux de rénovation énergétique et de réhabilitation des 6 logements communaux situés au-dessus de l'école primaire ?

Mme le Maire demande l'autorisation de signer tous les documents afférents à ces subventions pour poursuivre et exécuter cette opération conformément aux lois et règlements en vigueur ?

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à procéder à ces demandes de subvention.**

- **Délibération n°7 : Adhésion de principe au Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne pour l'instruction des demandes d'urbanisme.**

La mise à disposition de l'Etat pour l'instruction des dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir.....) prendra fin au 1<sup>er</sup> juin 2018.

Le Syndicat Mixte a mis en place, depuis le 1 juillet 2015, un service instructeur de 4 personnes qui assure l'instruction technique et juridique des dossiers de demande d'urbanisme pour 39 communes à ce jour. La CCBR 71 ayant dépassé 10 000 habitants et notre commune étant dotée d'un PLU, Saint Germain devra passer par ce service instructeur.

Le coût de ce service est à la charge des communes adhérentes, en fonction du nombre de dossiers instruits pour chaque commune.

Le Syndicat peut étendre ses services aux 10 communes de la CCBR 71 concernées (plu, carte communale)

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision de principe d'adhérer à la prestation de ce service proposé par le Syndicat Mixte ?

Une convention définira le rôle de chacun et le coût financier du service, qui sera mis à jour chaque année.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'adhérer à ce service.**

#### **INFORMATIONS – COMPTE-RENDUS DIVERS**

---

- **Conseil d'école du 6 mars 2018**

Mme Marizy présente le compte-rendu de la réunion.

- L'arbre de la laïcité a été planté
- Initiation aux gestes de premiers secours
- Des cours d'allemand vont avoir lieu pour les élèves de CM2 après les vacances de printemps
- Les sorties scolaires
- Les effectifs de la prochaine rentrée scolaire devraient rester stables
- Les demandes à la mairie

- **AG du Conseil Communautaire**

Mme le Maire présente le compte-rendu

- Compétence GEMAPI : transfert à la CCBR, de nouveaux délégués sont nommés
- MAM de Sens sur Seille : coût réparti entre la commune concernée (50 %) et les autres communes (50 %)
- Tarification 2018 pour les équipements communautaires (piscine, gymnase, centre de loisirs, portage de repas, ...)
- Demandes du club de tennis de Saint Germain du Bois
- Projet de cellules commerciales à Mervans
- Un nouveau Directeur du Centre de Loisirs a été nommé
- Voirie : les communes doivent recenser leurs besoins

- **SIA du bassin de la Seille amont, de la Seillette et de la Brenne**

M. Vieux présente les nouveaux statuts de ce syndicat.

- **AG du Sydesl**

M. Vieux présente le compte-rendu.

- Travaux programmés pour 2018

- **Question diverses**

Mme le Maire fait état de la question posée par M. Crétiaux concernant l'audit « risques psychosociologiques ».

Mme le Maire rappelle que tous les employés et conseillers ont été convoqués à une réunion de restitution de ces résultats début février 2018 et que le rapport « papier » est disponible à la consultation sur place.

Mme le Maire rappelle que suite à cette restitution, la commission du personnel doit se réunir afin de mettre en place un comité de pilotage pour définir les plans d'actions nécessaires.

Mme le Maire rappelle aussi que cette étude est obligatoire pour le document unique et que Saint Germain du Bois est une des seules communes à l'avoir réalisé à ce jour.

- **Informations diverses**

Mme le Maire remercie les membres du comité de foire pour l'organisation de la foire du renouveau.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 3 mai 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 23h10.